

BAC PROFESSIONNEL. MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS

Définition du métier & Qualités requises

Le technicien de maintenance assure le bon fonctionnement des différents équipements électriques, hydrauliques, pneumatiques, mécaniques (moyens de transport, ascenseurs, machine de production, ...)

Il participe à l'installation, la mise en service de nouveaux équipements, à l'amélioration et à la modification du matériel existant.

Ses atouts sont :

- Bonne habileté manuelle
- Sens de l'organisation
- Esprit d'analyse

Domaine d'activité

Le technicien de maintenance peut exercer au sein d'entreprises diverses :

PME/PMI de production de biens d'équipements industriels ou de produits manufacturés (agroalimentaire, mécanique, textile, conditionnement, emballage, automobile, ascensoriste, entreprise publique ou semi publique ...).



Organisation de la formation

Discipline	Horaire hebdo.
Mathématiques et sciences physiques	3 h
Arts appliqués	1 h
Langue vivante	2 h
Français et histoire géographie	3 h
EPS	2h30
Economie Gestion	1 h
Enseignement professionnel	15 h
Prévention Santé Environnement	1 h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix de l'orientation	3 h

La classe de seconde et de première sont communes avec le Bac Professionnel Pilotage de Ligne de Production. A l'issue de cette année l'élève s'oriente en fonction de ses vœux et de ses résultats vers le bac pro M.E.I. ou le bac pro P.L.P.



Lycée
Des Métiers
Pierre
Mendès-France
académie de Montpellier

www.lmpmf.fr

ce.0340043m@ac-montpellier.fr

Parcours de Formation et d'Insertion professionnelle

VIE ACTIVE

Les titulaires du BAC PRO M.E.I. pourront exploiter leurs savoirs faire dans des entreprises où la production est entièrement automatisée mais aussi au sein de petites entreprises où leur polyvalence est très appréciée.



B.T.S.

Exemples : Maintenance Industriel (M.I.)
Mécanique, Automatismes Industriels (M.A.I.),
Technico-Commercial, Assistant Technique d'Ingénieur
...

BAC PRO M.E.I.

Expérience professionnelle de **22 semaines** à l'issue de la formation :

Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) :

- Terminale : 8 semaines en entreprise
- 1ère : 8 semaines en entreprise
- 2de : 6 semaines en entreprise

3^{ème}